



ECLAIRAGE PUBLIC



Demande de prestations complémentaire

Commune :

Au-delà des prestations intégrées à la cotisation annuelle, la commune peut solliciter l'exécution de diverses prestations optionnelles. Conformément aux décisions du comité syndical, ces prestations font l'objet d'une contribution additionnelle recouvrée par ENERGIE Eure-et-Loir une fois la prestation réalisée.

- **CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE** : voir règlement adopté par le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir.
- **BAREMES 2021** :

Nettoyage supplémentaire de foyers : 15,30 € net par foyer lumineux et par nettoyage

Visite de nuit : 1,96 € net par foyer dans la limite de 12 visites annuelles et pour un minimum de 2000 foyers.

Modification des heures de fonctionnement en dehors des changements d'heures d'été et d'hiver

Par intervention : Pour la 1^{ère} armoire : 59,16 € net
Par armoire supplémentaire : 8,67 € net

La commune demande l'exécution des prestations optionnelles suivantes et s'engage à régler la contribution correspondante à ENERGIE Eure-et-Loir :

| Prestation | Prix unitaire (net de taxe) | Quantité | TOTAL |
|---|---------------------------------------|------------------------------------|----------------|
| Nettoyage supplémentaire de foyer | 15,30 € / foyer | foyer(s) | € |
| Visite de nuit | 1,96 € / foyer 2000 foyers minimum | foyer(s) | € |
| Modification des heures de fonctionnement en dehors des changements d'heures d'été et d'hiver | 59,16 € / 1 ^{ère} armoire | 1 armoire | € |
| | 8,67 € / armoire supplémentaire | armoire(s) supplémentaire(s) | € |
| SOMME NETTE A REGLER A ENERGIE Eure-et-Loir | | | € |

à, le

Bon pour accord
(cachet et signature du représentant de la collectivité)